

**COMMUNE DE SAINT-BROLADRE**  
**DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an Deux mille vingt-deux, le quinze du mois de juin à dix-huit heures et trente minutes le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du conseil municipal, à la Mairie, rue de la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-François GOBICHON, Maire de SAINT-BROLADRE.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Jean-François GOBICHON, Maire, M. André DUBOURG, Mme Delphine COLUSSI, M. Gwendal LECOINTRE, Mme Francine LOUET, Adjoint, Mme Chantal GLE, M. Maurice ROBIDOU, Mme Françoise MOUCHEL, M. Guy VIDELOUP, Mme Marie-Jeanne CHARMEUX, M. Daniel BONHOMME, Mme Chantal JOLY, M. Dominique FOURRIER, conseillers municipaux.

**Secrétaire de séance** : M. Daniel BONHOMME

**Date d'envoi de la convocation** : 10 juin 2022

**Absent excusé** : M. Yves BIGOT

**DELIBERATION 42/2022 – TRAVAUX DE REFECTION DE VOIRIE –  
AMENAGEMENTS DE SECURITE - CHOIX DE L'ENTREPRISE**

**Nombre de membres en exercice : 14 Présents : 13 Votants : 13**

Monsieur Le Maire rappelle :

- La délibération n°01/2022 du 26 janvier 2022, par laquelle le Conseil Municipal, a approuvé le projet d'aménagements piétonniers protégés le long de la rue de Saint-Malo, route départementale 797.
- La délibération n°17/2022 du 30 mars 2022 par laquelle le Conseil Municipal a approuvé la réfection de la rue de l'épine, de la partie est du chemin des costardières et de la rue de la vallée et autorisé Monsieur Le Maire à lancer une consultation d'entreprises pour l'ensemble de ces travaux, dans le cadre d'un marché public à procédure adaptée.

Monsieur Le Maire présente l'analyse des quatre offres qui ont été reçues suite à la consultation sur la plateforme des marchés Mégalis, pour réaliser les travaux d'aménagements de sécurité de la rue de Saint-Malo, la réfection de la rue de l'Épine, de la partie est du chemin des Costardières et de la rue de la Vallée.

**Après délibération et examen des offres, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **Décide de retenir l'offre de l'entreprise POTIN de Bagger-Pican d'un montant de 117 154 € HT soit 140 584.80 € TTC.**
- **Autorise Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.**
- **Sollicite le versement de la DETR attribuée pour ces travaux d'aménagements de sécurité dans la rue de saint-malo**

Pour copie conforme et certification exécutoire la délibération,

Après affichage le 27 juin 2022

et transmission en Préfecture, le 27 juin 2022

Affaire inscrite à l'ordre du jour.

SAINT-BROLADRE,

Le 27 juin 2022

Le Maire, Jean-François GOBICHON

